



Commission des dynamiques territoriales

1151 - Compétence départementale directe d'organisation du transport scolaire

Passation d'une convention de délégation d'organisation et de financement d'une ligne scolaire avec le Séminaire de Jeunes de Walbourg

Rapport n° CP/2016/4

Service gestionnaire :
Direction de la mobilité

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer le renouvellement de la convention avec le Séminaire de Jeunes de Walbourg portant sur la délégation de compétence du Département au titre de l'organisation et du financement d'une ligne scolaire Niederbronn-les-Bains-Walbourg

Renouvellement de la convention avec le Séminaire de Jeunes de Walbourg

Des élèves originaires de la région de Niederbronn-les-Bains et scolarisés au Séminaire de jeunes de Walbourg bénéficient d'un transport organisé directement par l'établissement sur délégation de compétence du Conseil Départemental.

La directrice du Séminaire sollicite d'une part, l'autorisation formelle d'organiser ce transport scolaire (délégation de compétence) et d'autre part, une aide financière du Département, afin de couvrir une partie des dépenses.

L'actuel dispositif adopté par l'Assemblée Départementale le 29 mars 2010 en faveur des élèves fréquentant l'enseignement privé (établissement sous contrat d'association avec l'Etat) dans le domaine des transports scolaires, prévoit l'attribution d'une aide financière basée sur la distance séparant le domicile de l'élève de l'établissement public de secteur qu'il devrait normalement fréquenter. Le montant de l'aide allouée s'élève à 0,20 € par kilomètre, pour un trajet aller et un retour par jour de classe.

En accord avec l'établissement scolaire, cette participation, au lieu d'être versée individuellement aux élèves concernés, pourrait être allouée globalement au Séminaire de Jeunes de Walbourg comme antérieurement. Seuls les lycéens sont pris en compte pour le calcul.

C'est ainsi qu'au titre de l'année scolaire 2015-2016, il est proposé d'accorder au Séminaire de Jeunes de Walbourg un montant de 7 884,80 € pour le transport de 6 élèves.

Ce dispositif nécessite la conclusion d'une convention avec l'établissement scolaire portant sur la délégation de compétence du Département au Séminaire des Jeunes de Walbourg pour l'organisation du transport scolaire pour l'année scolaire 2015-2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve le projet de convention de délégation de compétence d'autorité organisatrice de transports scolaires et de financement joint en annexe et passé avec le Séminaire de Jeunes de Walbourg pour une durée d'un an ainsi que le versement d'une subvention d'un montant de 7 884,80 €,*
- *autorise son président à signer ladite convention.*

Strasbourg, le 21/12/15

Le Président,



Frédéric BIERRY